



L'Évaluation Environnementale : un instrument privilégié pour l'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre d'un développement équilibré et durable.

Bulletin d'informations n°001/juin-2013

Http : www.seeaconline.org

Editorial : Pour une mutualisation des efforts de promotion de l'évaluation environnementale



L'Évaluation environnementale pourrait se définir comme l'ensemble des processus qui visent l'intégration des aspects liés à l'environnement naturel et humain dans la prise des décisions relatives à la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions en vue d'un développement équilibré et durable. La forme de l'évaluation environnementale la plus connue en Afrique centrale reste l'Étude d'Impacts sur l'Environnement (ÉIE) qui s'applique aux projets en cours d'instruction. De plus en plus il est fait recours aux audits environnementaux qui concernent les projets déjà en exécution et aux Évaluations Environnementales dites Stratégiques (ÉES) qui couvrent les politiques, plans ou programmes.

Incontestablement, l'évaluation environnementale apparaît comme un des principaux leviers concret dont disposent les acteurs de la promotion de la gouvernance et de la durabilité pour influencer positivement le cours des efforts de développement des pays. En effet c'est un outil :

- reconnu explicitement par la plupart des conventions internationales et accords multilatéraux relatifs à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement ;
- accepté et prescrit par le cadre juridique de la quasi-totalité des pays et les procédures des partenaires au développement de l'Afrique centrale ;
- qui fait l'objet d'arrangements institutionnels et permet notamment l'implication des parties prenantes, dont des populations et les organisations de la Société Civiles (OSC), dans la prise des décisions, promouvant ainsi la transparence et la bonne gouvernance

Malgré tout son potentiel reconnu, son effectivité reste relative à cause d'une multitude de facteurs dont l'insuffisance ou la qualité des lois et règlements de même que leur faible mise en œuvre ; le peu de pouvoir relatif et les capacités limitées des structures en charge ; les lacunes dans la coordination administrative , les déficiences dans la collecte et la gestion de l'information environnementale ; l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines , les déficits de sensibilisation, d'information et d'implication du public.

Le SEEAC qui se veut être un regroupement des associations nationales pour l'évaluation environnementale des pays de l'Afrique centrale dont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo et le Rwanda est une des réponses des professionnels de l'Afrique centrale pour y faire face.

Les chantiers nécessaires sont autant de points de rencontre possibles entre le SEEAC et toutes les autres parties prenantes qui contribuent au développement durable, d'où notre appel à la mutualisation des moyens autour de la promotion de l'Évaluation Environnementale.

Voilà pourquoi, vous êtes tous conviés à la Réunion Annuelle du SEEAC qui se tiendra du 1er au 4 octobre 2013 à Douala au Cameroun et qui fixera son cap pour les cinq prochaines années.

Soyez des nôtres.

Dieudonné Bitondo, Ir, PhD. Secrétaire Exécutif

Nouvelles

Le SEEAC en 2013 : De vastes chantiers pour la promotion de l'Evaluation Environnementale

Le déploiement opérationnel du SEEAC en 2013 s'articule autour de quelques activités phares :

- Un vaste programme de renforcement des capacités et notamment :
 - la formation des associations nationales membres actives sur la mobilisation des fonds : Sous l'accompagnement technique et financier de la CNEE et le Cabinet Vision Positive (VIPOD) plusieurs membres des associations nationales actives en charge de la recherche des partenariats techniques et financiers vont être formés sur les techniques de négociations et les pratiques des principaux bailleurs des fonds en la matière.
 - la formation des médias publics et privés sur l'Etude des Impacts sur l'Environnement. Faisant suite au constat qu'il y'avait moins de maîtrise de l'évaluation environnementale en général et de l'EIE en particulier dans le monde des médias et compte tenu du rôle que cette catégorie d'acteur pourrait jouer dans l'optimisation de la participation publique; le SEEAC avec l'appui de la CNEE, entend rapprocher davantage les associations nationales des médias en organisant à leur intention, une série de formation nationale pour que leur capacité en la matière soient renforcées.
 - la tenue régionale de la formation des formateurs pour les associations nationales du Burundi, du Rwanda, de la République Centrafricaine et du Congo Brazzaville.
- La réalisation de la cartographie des systèmes d'Etude d'Impacts sur l'Environnement de cinq pays : Burundi, Cameroun, Congo, République Centrafricaine, Rwanda. L'objectif étant de mesurer le chemin parcouru ces systèmes entre 2006 (date de la première cartographie) et 2013.
- La rédaction et la publication d'un ouvrage collectif qui aura pour titre : « Evolution des systèmes d'évaluation environnementale en Afrique centrale : Rôle des associations nationales de professionnels » dont l'objectif est d'une part de rendre compte de l'évolution des systèmes nationaux d'évaluation environnementale dans les pays concernés de l'Afrique centrale au cours des six dernières années et, d'autre part, de capitaliser tous les acquis et leçons apprises du PAANEEAC en vue de contribuer à l'amélioration de la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des approches de renforcement des capacités en d'évaluation environnementale.
- l'organisation de la Réunion Annuelle 2013 (Assemblée Générale et 5e Séminaire International) sous le thème « Evolution des systèmes d'évaluation environnementale en Afrique centrale : Quelle Contribution pour le Programme d'Appui aux Associations Nationales pour l'Evaluation Environnementale d'Afrique Centrale (PAANEEAC) ». La

réunion annuelle de 2013 se tiendra du 01er au 04 octobre 2013 à l'hôtel Sawa de Douala

Le Secrétariat Exécutif

L'Autonomisation financière : Un défi à relever par le SEEAC et ses associations nationales membres

Depuis 2008, le SEEAC et les associations nationales membres actives de son réseau ont bénéficié de l'accompagnement structurel du ministère des affaires étrangères des Pays-Bas au travers du Programme d'Appui aux Associations Nationales pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale. Géré techniquement et financièrement par la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale, ce programme avait pour but de fortifier les bases du SEEAC et des associations nationales comme de véritables pôles d'excellence en évaluation environnementale, sur la base d'un plan d'action détaillée et d'un chronogramme d'autonomisation financière. Rendu à la dernière année du PAANEEAC, l'autonomisation financière devient plus qu'indispensable. Voilà qui justifie l'emphase mis dans le sens de l'atteinte de cet objectif dans le plan d'opérations à mener au cours de cette année. Un véritable défi à relever et des actions à suivre ...

Le Secrétariat Exécutif

Mission annuelle de suivi évaluation de la CNEE au SEEAC : Une note d'espoir

Comme à l'accoutumée, la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE) a effectué sa mission technique annuelle de suivi et d'évaluation des activités du SEEAC. Cette visite technique qui a duré deux jours, du 15 au 16 février 2013, en présence de Mme Gwen Van Boven, Sibout Nooteboom tous deux secrétaires techniques à la CNEE, Dieudonné Bitondo (Secrétaire Exécutif du SEEAC) et Marcienne Emougou (cadre d'appui permanent) a permis de faire le tour d'horizon des activités menées en 2012 et des perspectives de déploiement du SEEAC en 2013. Parmi les points cruciaux abordés, on peut citer notamment : la revue des différents rapports d'activités et financiers du SEEAC en 2012, l'élaboration et la publication d'un ouvrage collectif de référence, la préparation de la réunion annuelle du SEEAC de 2013 à Douala au Cameroun, l'opérationnalisation effective de l'initiative du RACEEAC, les points de progrès observés dans le réseau SEEAC au cours de 2012 et l'autonomisation financière.

A la suite des discussions qui ont entouré les travaux, il s'en est suivi un rapport de progrès non négligeable à l'actif du SEEAC bien qu'une certaine fragilité en matière d'autonomisation financière reste très préoccupante. A la fin de la visite, la CNEE a été impressionnée par l'avancement du réseau, a beaucoup apprécié la franche collaboration, la base solide du partenariat (CNEE-SEEAC-ASSOCIATIONS NATIONALES), et le fait qu'on ait pu combiner le suivi avec le travail concret sur certains dossiers. Coté SEEAC, la discussion sur les rapports avec des projections sur l'avenir a été très appréciée. L'après-visite de la CNEE sera consacrée au lancement effectif des activités de l'année et de pouvoir avancer sur des dossiers assez précis suite au recadrage de la CNEE a été fortement apprécié.

La mission annuelle de la CNEE a été un moment de renforcement de compréhension du programme et du rôle de la CNEE, de mettre l'emphase sur la nécessité d'une bonne gestion financière et des efforts à déployer pour atteindre l'autonomisation financière et d'aller en aller en profondeur pour évaluer le travail en vue de son amélioration continue.

Le Secrétariat Exécutif

Les systèmes d'EIE des pays de l'Afrique centrale passés au Scanner

Entre fin 2005 et début 2006 les systèmes d'Étude d'Impacts sur l'Environnement (EIE) de huit pays de l'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Tchad) ont été analysés comme base pour l'élaboration d'un programme de renforcement des

capacités adapté : Le PAANEEAC. Cette analyse s'est faite sur la base de la cartographie d'EIE, développée par la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (CNEE), qui peut être présentée comme un instrument pour une évaluation participative et pratique de l'efficacité d'un système national d'EIE. Cet instrument s'articule autour d'un questionnaire d'environ 800 questions portant sur pratiquement tous les aspects pertinents pour un système d'EIE (qualité du cadre légal et réglementaire, niveau de conformité à ce cadre dans la pratique, qualité du processus décisionnel, capacité institutionnelle du gouvernement à mettre en œuvre sa mission de régulation, aspects de gouvernance, etc.). Le questionnaire est rempli au cours d'un atelier de deux jours par un groupe représentant les différents acteurs de l'EIE dont des représentants de l'administration en charge de l'EIE au niveau national, des administrations sectorielles et autres organismes gouvernementaux, des administrations locales, du secteur privé, des consultants, des organisations de la société civile). Leurs réponses collectives sont traitées dans un tableur, produisant des diagrammes qui affichent clairement les forces et les faiblesses de l'EIE dans le pays en fonction des paramètres arrêtés. Les résultats de l'évaluation peuvent être directement présentés aux participants à l'atelier, les résultats de l'évaluation peuvent ainsi être directement présentés aux participants à l'atelier, ainsi qu'aux décideurs. Sur la base de ces résultats, les parties prenantes peuvent décider quelles parties du système d'EIE devraient être améliorées.

Rendu à la fin du PAANEEAC en 2013, il est apparu intéressant de faire un nouvel état des lieux des systèmes d'évaluation environnementale des pays concernés pour non seulement apprécier leur évolution, mais aussi pour dégager, le cas échéant, l'impact du PAANEEAC dans cette évolution. Les résultats de cette analyse pourraient être très utiles pour mieux encore dessiner les contours des possibles interventions de renforcement des capacités en la matière. Ils seront discutés lors du séminaire international 2013 du SEEAC et font l'objet de l'ouvrage consacré au bilan du PAANEEAC que le SEEAC entend produire.

Dieudonné Bitondo, Ir, PhD., Secrétaire Exécutif

Congo Brazzaville et République Centrafricaine : Le SEEAC honoré au travers de ses membres

2013 s'est ouvert sur les promotions de certains membres du réseau SEEAC à de hautes fonctions dans les administrations de leur pays. Il s'agit de Monsieur. Paul DOKO, président de l'Association Centrafricaine des Professionnels en Evaluation Environnementale (ACAPEE) qui a été choisi pour présider aux destinées du Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable de la République Centrafricaine et de Monsieur Joël LOUMETO vice-président de l'Association Congolaise pour l'Evaluation Environnementale (ACEE) qui lui a été promu à la fonction de Directeur de l'Environnement au sein du ministère du Tourisme et de l'Environnement de la République du Congo. Ces bonnes nouvelles augurent des possibilités pour le SEEAC d'agir plus directement à travers leurs actions vers une meilleure promotion et intégration de l'évaluation environnementale.

Le Secrétariat Exécutif

Renforcements de capacités, Partage d'expérience, Brève d'associations nationales,

Le Réseau SEEAC à l'heure de la mobilisation des ressources

Les organisations environnementales nationales membres de la SEEAC ont longtemps bénéficié de l'appui financier du projet néerlandais qui arrive aujourd'hui à son terme. Pour ne pas laisser des organisations orphelines qui ne sauront où trouver des ressources ne serait-ce que pour leur fonctionnement, le projet moribond, comme un père qui sait que sa vie arrive à son terme réunit ses enfants pour donner les derniers conseils, a organisé des formations dans le but de développer les capacités des organisations en mobilisation des ressources.

Les organisations nationales du Burundi (via 14 participants) et du Rwanda (via 10 participants) ont bénéficié de cette formation en mars alors que celles du Cameroun (15



participants) et du Congo (13 participants) ont été servies en avril 2013. Celles de la République Centrafricaine n'ont pas encore bénéficié à cause de l'insécurité qui s'est installée dans ce pays depuis mars 2013.

La mobilisation de ressources étant le processus par lequel une organisation acquiert les ressources dont elle a besoin pour effectuer un travail planifié, il s'agissait de voir comment obtenir diverses ressources auprès d'une multitude de fournisseurs de ressources (ou bailleurs de fonds), par différents mécanismes.

La formation couvrait les thèmes principaux suivants :

- Développement des projets à soumettre pour la recherche des fonds ;
- Identification des ressources nécessaires et des mécanismes adéquats ;
- Elaboration d'un plan d'action pour la recherche des financements ;
- Elaboration d'une proposition type de financement ;
- Présentation des propositions des projets aux fournisseurs (bailleurs des fonds).

A la fin du processus, les évaluations ont montré les appréciations positives des formations par les participants avec des promesses de produire des projets pour soumettre aux bailleurs des fonds.

Ces promesses ont-elles été tenues ou alors « les grossesses ne sont pas encore à terme » ?

*Dr Roger KOLOKOSSO A BEDIANG, Consultant en Management et Développement.
Vision Positive du Développement (VIPOD)*

Cameroun : Deux nouveaux décrets d'application relatifs à l'Évaluation Environnementale ; Quel regard ?

Depuis le 14 février 2013, deux nouveaux décrets d'application de la loi cadre sur l'environnement ont été promulgués par les services du premier ministre. Il s'agit du décret n° 2013/0171/PM du 14 février 2014 fixant les modalités de réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du décret n° 2013/172/PM d 14 février 2013 fixant les modalités de réalisation de l'Audit Environnemental et Social.

Deux textes pour quelles innovations : Le premier texte sur la réalisation des études d'impact environnemental et social, fort de 32 articles innove sur plusieurs aspects. D'abord, il prend plus explicitement en compte la notion d'impact social qui prêtait parfois à interprétation. De plus il introduit aux côtés de l'EIES détaillées et sommaires l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) et de la notice d'impact. L'EES s'appliquant aux politiques, plans, programmes et projets à composantes multiples et la notice d'impact aux projets de faibles envergures non classés dans la catégories des EIES sommaires ou détaillées. Il convient de relever avec force la décentralisation du pouvoir de décision relatif aux notices aux niveaux des communes.

Le deuxième texte de 19 articles vient très opportunément lever la confusion autour l'article 21 du décret 2005/0577/PM du 23 février 2005 qui instituait de manière transitoire les audits environnementaux pour les projets qui étaient déjà en cours au moment de la signature dudit décret. Avec le nouveau décret y relatif, l'audit est mieux restitué dans ses fonctions aux côtés des autres outils de gestion de l'environnement.

Et des limites ? Une des principales limites des nouveaux textes vient du fait que le texte sur l'EIES qui régit en même temps l'EES restreint énormément la portée de ce puissant outil de planification et de gestion de l'environnement. En effet, bien qu'on puisse leur trouver plusieurs similitudes, l'EES se démarque également sur plusieurs points de l'EIES. Il importe d'ailleurs de relever que le MINEPDED et l'Association Camerounaise pour l'Evaluation Environnementale (ACAMEE) sont engagés dans un projet conjoint visant justement à régir l'EES de manière à lui donner tout son potentiel. L'ACAMEE entend poursuivre dans cette voix.

Le Secrétariat Exécutif

Depuis le 12 juin 2013, le Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie est devenu le Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable suivant le décret n°13.160 portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement d'Union Nationale et de Transition de la République Centrafricaine. Avec à sa tête M. Paul DOKO, ministre issu de la société civile, ce tout nouveau ministère a plusieurs défis au rang desquels la promulgation des textes d'applications de La loi n°07. 018, du 28 décembre 2007 portant code de l'environnement en RCA. En effet, Le Code de l'environnement de 2007, a prévu en sa section 7, des dispositions relatives à l'EIE. Outre le fait que ces dispositions sont relatives à l'objet de l'EIE, aux personnes et organismes habilités à mener des EIE, au type d'appréciation donnée à une EIE, le texte de loi prévoit que des dispositions particulières par voie réglementaire vont établir les différentes catégories des EIE, la méthodologie et la procédure des EIE et les conditions de publicité autour de l'EIE.

Les projets de décrets d'application de la loi cadre suivant ont été présentés lors du Séminaire International du SEEAC à Bangui en 2012 :

- le projet de décret portant sur les modalités de réalisation des EIES en République centrafricaine ;
- le projet de décret portant sur fixant les modalités et la procédure de l'Evaluation Environnementale Stratégique en République centrafricaine ;
- le projet de décret portant sur fixant les règles et procédure de réalisation de l'audit environnemental en République centrafricaine et ;
- le projet de décret portant sur fixant les modalités d'organisation de l'audience publique en République centrafricaine.

Leur promulgation effective par le tout nouveau ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et du Développement Durable reste ardemment attendue.

Le Secrétariat Exécutif

Evènements à venir

Réunion Annuelle du SEEAC

Du 01^{er} au 04 Octobre 2013 à l'hôtel Sawa de Douala-Cameroun, le SEEAC organisation sa coutumière Réunion Annuelle. Elle sera constituée de deux articulations principales. Son Assemblée Générale 2013 à laquelle succèdera son 5^e Séminaire International sous le thème « **Evolution des systèmes d'évaluation environnementale en Afrique centrale : Quelle Contribution pour le Programme d'Appui aux Associations Nationales pour l'Evaluation Environnementale d'Afrique Centrale (PAANEEAC)** ». Co-organisé avec l'Association Camerounaise pour l'Evaluation Environnementale (ACAMEE), cet évènement est sous le haut patronage du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable avec l'assistance multiformes de la Commission Néerlandaise pour l'Evaluation Environnementale (CNEE).

L'annonce est disponible sur le site web du SEEAC www.seeaconline.org

Pour toutes informations complémentaires sur le séminaire International, veuillez envoyer un courrier à l'adresse suivante : seeac1998@yahoo.fr

Nous contacter :

Responsable de publication :

Dieudonné BITONDO Secrétaire Exécutif SEEAC Ph. D

VOUS POUVEZ CONTRIBUER À CE BULLETIN EN ANNONÇANT DES ÉVÉNEMENTS, DE NOUVELLES PUBLICATIONS, EN PARTAGEANT DES CONNAISSANCES ET DES EXPÉRIENCES.

Pour vous inscrire à ce bulletin d'information du SEEAC, veuillez envoyer un mail à seeac1998@yahoo.fr avec pour objet « inscription au bulletin d'information » et votre adresse mail